



BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

DÉCEMBRE 2025

VALLÉE DU RHÔNE ET AFFLUENTS
PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS 2026-2032



SOMMAIRE

1 UN SECOND PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) p.3

2 LA CONCERTATION PRÉALABLE p.4

3 LES SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS p.8

4 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION p.14

Quelques mots d'introduction

Dans le cadre de l'élaboration du second Programme d'actions de prévention des inondations pour la vallée du Rhône et ses affluents, une concertation publique a été organisée du 8 septembre au 15 novembre 2025 inclus. Elle complète un dispositif de concertation des différentes parties prenantes du territoire au second trimestre 2025. Un dossier de concertation a été mis à disposition en ligne et dans les 24 mairies du territoire permettant au grand public de s'informer.

Différents canaux d'expression ont été retenus pour permettre le dialogue : deux réunions publiques et une permanence dans 3 communes différentes, les registres papier dans les 24 mairies du territoire et une adresse internet à laquelle l'ensemble des citoyens, associations et organismes divers, ont pu faire part de leurs points de vue et suggestions.

Cette concertation préalable a permis aux citoyens de s'informer et d'échanger, notamment avec les élus et services techniques. Elle s'est organisée à une phase où la stratégie globale est posée (dans la continuité des politiques publiques précédentes et dans un souci de long terme), où les principales actions de travaux sont identifiées mais où les orientations sont ouvertes pour pouvoir faire évoluer le programme d'actions en fonction des contributions.

Je remercie les élus et services qui se sont mobilisés en amont et pendant cette concertation pour l'organiser dans les meilleures conditions, réunir les compétences nécessaires sur la forme et sur le fond, et tenir compte des contributions parvenues pour y répondre dans le présent document.

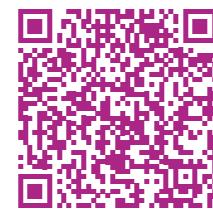
C'est en cumulant les exigences réglementaires, les ambitions du territoire et les avis exprimés que la stratégie et le programme d'actions seront finalisés.

Jean-Paul VALLÉS, Vice-Président GEMAPI de ARCHE Agglo



À NOTER :

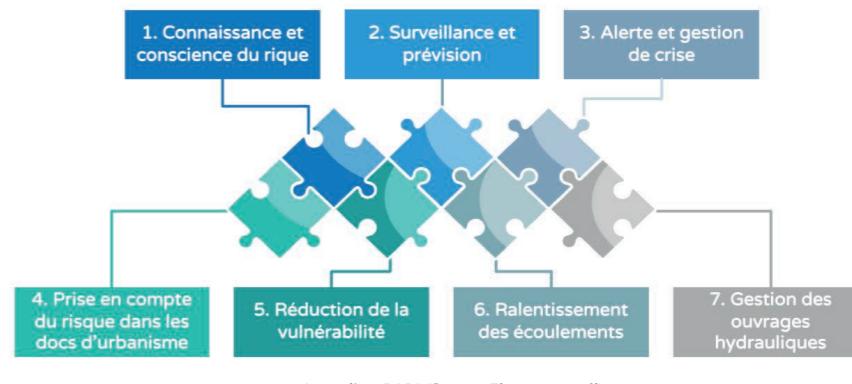
Une présentation du PAPI 2 est disponible via le dossier de concertation mis en ligne. Le dossier complet finalisé sera mis en ligne lors de la phase de participation du public par voie électronique (PPVE) à venir. Le présent document a pour vocation de dresser un bilan de la concertation.



<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/leau-et-les-rivieres/risque-inondation/>

1 UN SECOND PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est mobilisé par les autorités compétentes en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Services GEMAPI). C'est un cadre contractuel qui permet aux collectivités compétentes de bénéficier de financements de l'État via le fond Barnier et d'autres financeurs potentiels pour « promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation ». Il s'agit d'un programme multi-partenarial qui implique une grande variété d'acteurs et actionne les 7 leviers suivants :



Un premier PAPI, déployé entre 2019 et 2025, a permis la réalisation de plus d'une quarantaine d'actions pour 12,5 millions d'euros engagés par les instances publiques. Des travaux dans les secteurs de Gervans, Serves et sur la Veaune ont réduit le risque d'inondation auprès d'environ 10% des enjeux exposés par débordement de cours d'eau (pour les crues centennales).

Étant donné les **risques encore présents** sur le territoire, un second PAPI est envisagé.

Pour une crue centennale, les zones exposées aux débordements de cours d'eau représentent :

7,8 km² pour une crue du Rhône et du Doux

7,7 km² pour une crue de la Veaune, la Bouterne et les petits affluents du Rhône

Enjeux : logements, entreprises ou établissements recevant du public exposés aux inondations.

La stratégie du PAPI, présentée ci-dessous, s'articule autour de 6 axes. Elle est ensuite déclinée en actions. Le programme d'actions complet sera finalisé courant 2026 et soumis à l'avis du public par voie électronique (PPVE).

La stratégie du PAPI 2026-2032 :

- Orientation 1. Prévenir l'aggravation des aléas
- Orientation 2. Réduire les aléas
- Orientation 3. Mettre en œuvre une gestion durable et sécurisée des ouvrages de protection existants
- Orientation 4. Limiter l'exposition et réduire la vulnérabilité des enjeux
- Orientation 5. Rendre le territoire plus résilient face au risque Inondation
- Orientation 6. Incrire la prévention des inondations dans une démarche d'amélioration continue

2 LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le contexte de la concertation préalable

Depuis juillet 2023 et l'édition par l'Etat du troisième « cahier des charges PAPI », les PAPI sont soumis à une obligation de participation du public dite « concertation préalable » cadrée par le Code de l'Environnement.

Les objectifs posés par ARCHE Agglo

En 2025, des enjeux présents sur le territoire demeurent exposés au risque Inondation. **Considérée comme évidente, l'opportunité d'un second programme n'est pas questionnée.** Via cette concertation préalable, ARCHE Agglo a souhaité :

- **Inform**er sur les actions de prévention du risque inondation, pour favoriser un dialogue constructif
- **Écouter** les réactions et **répondre** aux questions (juridiques, techniques, politiques...)
- **Recueillir** les avis et suggestions, notamment sur quelques sujets ciblés :
 - Conscience / connaissance du risque
 - Vecteurs d'information
 - Sensibilisation
 - Ruissellement et solidarité amont / aval
 - Exemples d'actions
 - Réduction de la vulnérabilité et prise en compte du risque dans l'urbanisme : dispositif Alabri
 - Partis pris pour les travaux structurants
- **Annoncer** les prochaines étapes de dialogue et la participation du public par voie électronique courant 2026

Les modalités de concertation déployées

Permettre au plus grand nombre de participer

ARCHE Agglo a souhaité faciliter les échanges en utilisant différents modes de participation :

- orale lors des deux réunions publiques et d'une permanence
 - deux réunions publiques : le jeudi 25 septembre à 19h à Mauves et le jeudi 16 octobre à 19h à Mercurol-Veaunes
 - une permanence le samedi 11 octobre de 9h à 16h30 à Saint-Jean-de-Muzols dans le cadre du Village Forum « Plouf », évènement consacré aux inondations
- par écrit (papier et numérique). Des contributions écrites ont été possibles :
 - via les registres papier dans les 24 mairies concernées,
 - par internet via un formulaire en ligne et l'adresse mail fournie au dossier.

La diversification des supports a eu pour objectif de permettre la participation du plus grand nombre.

Être accompagnés par un tiers extérieur

Pour animer cette concertation, ARCHE Agglo a fait le choix de mandater Iddest, cabinet expert qui maîtrise les principes généraux de la concertation et facilite l'animation des temps d'échanges.

Faire savoir l'existence de la concertation

La concertation publique a été annoncée via les sites internet de ARCHE Agglo et de communes du territoire, et via une conférence de presse organisée début septembre 2025.

Elle a aussi été annoncée par voie d'affichage sur les supports de communication dont disposent les mairies (affiches obligatoires dans les 24 mairies, et selon les communes : site internet , Facebook, application Panneau Pocket et Illiwap...). L'information a été relayée par des canaux associatifs locaux également.

ARCHE Agglo a diffusé l'information directement à **103 élus** (intercommunautaires et communaux) pour qu'ils puissent la relayer et à **ses agents** via une newsletter interne. Des posts ont été publiés sur les réseaux sociaux par ARCHE Agglo : **Facebook, Instagram et X à 7 dates** différentes tout au long de la période de concertation.

126 affiches ont été imprimées et affichées dans des lieux stratégiques (mairies, ARCHE Agglo, France service, maison pour tous, MJC, centres sociaux, maison des associations...).

400 flyers ont été distribués, notamment lors d'évènements comme le « Plouf » et le Festival territoire durable.



Affiche accrochée en mairie durant toute la durée de la concertation et page internet dédiée

A screenshot of the ARCHE Agglo website under the "CONSULTATION PAPI" section. The header includes "L'AGGLO", "VIVRE", "ENTREPRENDRE", "TOURISME", "PROJET DE TERRITOIRE", "FAQ", and a search bar. Below the header, it says "La consultation du public est maintenant clôturée." and "ARCHE Agglo a mené un premier programme PAPI entre 2019 et 2025 (le bilan est présenté dans le dossier). L'élaboration d'un second programme PAPI est en cours, il couvrira la période 2026-2032. Ce programme permet de décliner les grands leviers de la prévention du risque inondation : connaissance et conscience du risque, surveillance et prévision des crues, alerte et gestion de crise, intégration du risque inondation dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, etc." It also mentions "Au stade de la présente consultation, une proposition de stratégie pour le PAPI 2 est formulée, des pistes sont ébauchées pour le programme d'actions mais le dossier n'a pas encore été finalisé." and "La concertation vise à informer le grand public sur les démarches passées et à venir, et à recueillir les avis et suggestions sur : les ambitions et priorités de ce second programme, certaines des pistes d'actions déjà identifiées ; pour enrichir et éventuellement ajuster les orientations envisagées." At the bottom, there's a "Consulter le dossier" button and a note "Quelques pistes de réflexions pour votre contribution :".

La presse locale s'est fait l'écho de la concertation et des réunions publiques, avec plusieurs articles dans le Dauphiné (articles les 8 et 11 septembre) ainsi que dans d'autres journaux locaux ou digitaux (Risques Hebdo, JTT...). La conférence de presse le 8 septembre 2025 a accompagné le lancement.



Tain-l'Hermitage

Prévention des inondations : le public va être consulté

Un Programme d'actions de prévention des inondations est en place afin de coordonner les différents protagonistes en cas d'urgence.

Les riverains du ruisseau de Torras connaissent bien les colères de ce cours d'eau, généralement à sec mais qui monte à une allure vertigineuse dès que les fortes pluies apparaissent. Il déborde parfois, les habitants du quartier Thoret de Tain-l'Hermitage, par exemple, en savent quelque chose.

De 2019 à 2025, la communauté d'agglomération Arche Agglo, qui préside aujourd'hui Frédéric Sausset, dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), a mis en place plus de 44 actions sur le territoire concerné pour un montant de 12,18 millions d'euros.

Le Papi, en place depuis 2002, est un outil de la politique nationale en matière de prévention des inondations qui vise à traiter le risque de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation



Le ruisseau de Torras longe ici, à droite, le chemin de Thoret, est généralement à sec. Mais dès les fortes pluies, il devient menaçant et inquiète les riverains.

d'ouvertures de protection.

Les Papi sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Ils permettent d'assurer un partenariat étroit entre ces collectivités ou groupement et l'Etat dans ce domaine.

L'obtention du label Papi donne lieu à signature d'une convention entre le porteur de projet, l'Etat et les cofinan-

ceurs. Cette convention précise les modalités de financement et de suivi du projet.

Arche Agglo va lancer une consultation du public dans le cadre du dispositif 2026-2032

qui concerne en particulier le ruisseau de Torras qui traverse la ville de Tain-l'Hermitage.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour celles et ceux qui habi-

tent à proximité.

Le Papi, en place depuis

2002, est un outil de la politi-

que nationale en matière de

prévention des inondations

qui vise à traiter le risque de

manière globale, sans limiter

les actions à la réalisati-

on.

Ceux qui ont été réalisés.

• En route pour le Papi 2 :

Arche Agglo travaille sur

l'élaboration d'un second

programme Papi pour la

période 2026-2032. Il faut sa-

voir que plusieurs étapes de

travail ont eu lieu en 2025. Cis-

tons un questionnaire adressé

aux 24 communes concer-

nées et entretiens ciblés ; des

ateliers de partage du diag-

nostic avec les acteurs du ter-

ritoire et des ateliers de con-

struction de la stratégie et du

plan d'actions. Un Papi 2 qui

concerne par exemple, les

ruisseaux de Torras, de la

Rime, de la Bouterre etc. De

15 à 20 millions d'euros seront

investis pour le Papi 2.

• Un village-forum

inondation

Le samedi 11 octobre à l'espace

Noël Passas de Saint-Jean-

de-Muzols, de 9 h à 16 h 30, Arche

Agglo organise un village

forum inondation avec l'Infor-

me (Institut français des for-

mateurs risques majeurs et

protection de l'environnement)

et la préfecture de l'Ardèche.

Ce sera l'occasion d'ex-

pliquer de façon ludique aux

visiteurs, les enjeux et les so-

lutions mis en place, en

matière de prévention des

inondations. De nombreux

partenaires seront présents,

par exemple Météo France, le

Service départemental d'in-

cendie et de secours.

• Yves Giral

Actu locale Tain - Tournon

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Risque inondation : le public peut s'exprimer sur le dispositif Papi 2

Le premier Programme d'actions de prévention des inondations (Papi 1) 2019-2025, porté par Arche Agglo que préside Frédéric Sausset a permis la mise en place du dispositif Alabri qui propose un accompagnement à la protection des bâtiments contre les inondations en direction des particuliers et des professionnels.

Mais aussi des travaux gigantesques sur des ouvrages de gestion des inondations dans la Veine et le Merdarioix pour la protection contre une crue centennale des villages de Marsaz, Chavannes et Curson. Au total, ce sont 44 actions pour un montant de 12 180 000 € qui ont été réalisées.

• En route pour le Papi 2 :

Arche Agglo travaille sur

l'élaboration d'un second

programme Papi pour la

période 2026-2032. Il faut sa-

voir que plusieurs étapes de

travail ont eu lieu en 2025. Cis-

tons un questionnaire adressé

aux 24 communes concer-

nées et entretiens ciblés ; des

ateliers de partage du diag-

nostic avec les acteurs du ter-

ritoire et des ateliers de con-

struction de la stratégie et du

plan d'actions. Un Papi 2 qui

concerne par exemple, les

ruisseaux de Torras, de la

Rime, de la Bouterre etc. De

15 à 20 millions d'euros seront

investis pour le Papi 2.

• Le public invité

Depuis le 8 septembre, jus-

qu'an 15 novembre chacune et

chacun peut se rendre dans sa

mairie, pour en savoir plus

sur le Papi 2, les pistes et le

programme envisagés, et

donner son avis, sachant que le

dossier n'a pas encore été fi-

nalisé. Deux réunions publiques

auront lieu le jeudi 25 septem-

bre à 19 h à Plouf (à Tain-l'Her-

mitage) et le jeudi 16 octobre

à 19 h à 21 heures, à l'espace

Eden (940 route des Alpes) à

Mercurol-Veaunes.

• Un village-forum

inondation

Le samedi 11 octobre à l'espace

Noël Passas de Saint-Jean-

de-Muzols, de 9 h à 16 h 30, Arche

Agglo organise un village

forum inondation avec l'Infor-

me (Institut français des for-

mateurs risques majeurs et

protection de l'environnement)

et la préfecture de l'Ardèche.

Ce sera l'occasion d'ex-

pliquer de façon ludique aux

visiteurs, les enjeux et les so-

lutions mis en place, en

matière de prévention des

inondations. De nombreux

partenaires seront présents,

par exemple Météo France, le

Service départemental d'in-

cendie et de secours.

• L'obtention du label Papi

donne lieu à signature d'une

convention entre le porteur

de projet, l'Etat et les cofinan-



France Bleu a diffusé un spot de 2 minutes encore disponible au lien suivant : Territoire d'ARCHE Agglo : 15 à 20 millions d'euros d'investissements pour prévenir les inondations :

La concertation en quelques chiffres

69 jours pour permettre aux habitants et plus largement aux citoyens concernés de s'informer, de faire part de leurs interrogations, opinions, inquiétudes.

Environ 45 personnes présentes en réunion publique de concertation (16 personnes) ou en permanence publique (30 personnes)

4 h de présentations et d'échanges en réunions publiques, jusqu'à épuisement des demandes de parole et **5h30 de permanence**

5 contributions écrites (dont 3 en ligne)

67 visiteurs sur la page internet et **18 téléchargements** du dossier PAPI.

Deux réunions publiques participatives



Une permanence dédiée au PAPI lors d'un évènement dédié aux inondations : Village «Plouf»



Lors de ces événements, un **questionnaire** est proposé aux participants. Il est complété par **7 personnes** (2 à Mauves, 4 à Mercurol-Veaunes et 1 à Saint-Jean-de-Muzols). Les réponses alimentent le bilan du paragraphe suivant. Les réunions publiques privilégient des échanges dynamiques car « en direct ». Les supports et les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site internet d'ARCHE Agglo, sur la page dédiée à cette concertation.

Les questionnaires et les échanges directs permettent d'identifier que les personnes présentes viennent à minima de **8 communes différentes** : Tain (7 personnes), Chantemerle les blés (2), Erôme (2), Sécheras (5), Saint-Jean-de-Muzols (9), Mercurol (8), Vion (4) et Tournon (6).

3

LES SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

Les personnes qui se mobilisent (présence en réunion, contributions) se disent directement et individuellement concernées par le risque inondation (habitation en zone inondable, proximité de secteurs fréquemment inondés ou proximité de cours d'eau).

Les contributions et interventions en réunion sont de différentes natures : expression de préoccupations, demandes, attentes, interrogations, propositions techniques concrètes... Les sujets abordés par les citoyens sont repris aux paragraphes suivants.

Le paragraphe 4 précise ensuite comment ARCHE Agglo entend donner des suites à ces préoccupations exprimées, suggestions ou questionnements posés par le grand public.

1. L'opportunité du PAPI 2 : largement partagée

L'opportunité de ce second programme est largement partagée par le grand public. La conscience de l'inondabilité du territoire est bien présente pour les contributeurs et participants, souvent directement touchés par des inondations ces dernières années.

La stratégie est très peu questionnée. Toutefois, le rythme d'avancement de la protection est noté par un participant : protection de 10% des enjeux lors du premier programme de 6 ans. Il mentionne comme une alternative à étudier le recul de l'urbanisation par des démolitions ou des déplacements d'activités et d'enjeux.

ARCHE Agglo rappelle que les zones inondables concernent plus de 7 km² fortement urbanisés. L'alternative du recul des enjeux ne semble pas envisageable globalement. Elle peut se poser ponctuellement et fera l'objet d'une fiche-action dans le PAPI 2.



La Burge à Mercurol en 2013

2. Des considérations sur l'alerte et la gestion de crise

Ce sujet est peu abordé spontanément par les participants ou contributeurs, qui s'expriment toutefois sur le sujet s'ils sont sollicités par des questions en réunion ou via le questionnaire.

La proposition d'organiser des exercices de crise impliquant le grand public est très bien accueillie. La possibilité de constituer des réserves bénévoles est entendue mais semble susciter moins d'adhésion.

Les participants suggèrent que les nouveaux arrivants sur le territoire puissent bénéficier de plus d'informations sur les risques : via les notaires au moment des actes, ou par la mairie qui pourrait distribuer des documents d'informations à ces nouveaux habitants ou usagers. Ils demandent aussi à ce que les consignes en cas d'alerte soient plus explicites.

ARCHE Agglo confirme qu'idéalement elles doivent être connues des acteurs avant les crises. Un travail sur la rédaction et la diffusion des Documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) avec les communes permettra de répondre à ces attentes. D'autres actions de sensibilisations et d'informations seront à réfléchir et à intégrer dans la stratégie de communication et diffusion d'information.

3. Des questions sur la réglementation et les documents d'urbanisme

Une meilleure prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme est évoquée par les participants et suscite les suggestions suivantes :

- mieux cadrer les aménagements réalisés par les particuliers : *ARCHE Agglo rappelle que des prescriptions existent mais les citoyens constatent « quelles ne sont pas toujours appliquées et que cela peut être pénalisant pour les voisins à l'aval »* (par exemple les constructions de murs qui détournent les flux d'eau).
- déterminer des prescriptions spécifiques pour les nouvelles constructions, à intégrer au PLU : *ARCHE Agglo précise que cela est déjà en place mais note que cela semble peu connu.*
- prévoir une réglementation sur la non-aggravation du ruissellement : serait-il possible d'intégrer ce risque aux PLU par exemple ? *ARCHE Agglo explique que cela est envisagé au niveau national mais pas encore appliqué de façon globale. Ce travail est réalisé sur certains PLU plus récents lorsque de la donnée est disponible. Il est complexe d'imposer des règles générales sur ce type de phénomènes très localisés qui doivent être traités au cas par cas.*
- tenir compte du risque inondation dans les orientations du SCOT et notamment les orientations dans les zones inondables. *ARCHE Agglo précise que les services GEMAPI et les élus locaux sont associés aux démarches d'élaboration et de révision du SCOT. Le SCOT est informé des démarches PAPI et intègre bien des orientations concernant le risque Inondations.*
- arrêter de construire, voire déconstruire, dans les zones inondables ; interdire le défrichement via les documents d'urbanisme. *ARCHE Agglo indique que pour le sujet du défrichement le prochain programme prévoit prioritairement des actions concertées avec le monde agricole et des études pour approfondir les connaissances plutôt que des actions réglementaires rarement bien perçues. Concernant l'urbanisation, comme indiqué au §3.1, cette option n'est pas envisageable globalement.*

4. Une faible connaissance des actions de réduction de la vulnérabilité

À la question : « connaissez-vous le dispositif Alabri ? » la majorité des participants répondent qu'ils ne le connaissent pas. Ils indiquent toutefois être intéressés par de telles propositions et par une meilleure connaissance des possibilités d'aides et de subventions.

Un participant suggère d'étendre ce dispositif aux lotissements.

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION FACE AUX INONDATIONS

ARCHE Agglo propose un accompagnement pour vous préparer au risque inondation et protéger votre habitation.

Diagnostic gratuit

Propositions de mesures de réduction de la vulnérabilité

Montage et dépôts des dossiers de subvention

Aides financières (jusqu'à 80%)



?



5. Des attentes fortes d'aménagement des cours d'eau

Les participants voient les travaux d'aménagement des cours d'eau comme

« une solution centrale de prévention ».

Sans doute du fait des origines géographiques des participants, des attentes fortes sont exprimées concernant les cours d'eau suivants : le Torras, la Tuilière, la Rionne. Une attente est exprimée d'une étude sur les petits affluents du Doux.

Concernant la Tuilière, une contribution détaille les besoins de franchissement pour les usages vélos et engins agricoles et remet en cause la technique des pas japonais en conseillant un busage. *ARCHE Agglo indique que le passage à gué permet une meilleure hydraulité en crue notamment avec la capacité de charriage de cette rivière et cela s'est bien vérifié lors d'un épisode pluvieux début novembre 2025. Suite à cet évènement, aucun dépôt de matériaux n'a été constaté dans le lit de la rivière contrairement aux passages busés encore en place sur la rivière. Une réflexion sera menée sur l'aménagement des pas japonais pour faciliter leur franchissement.*

Cette contribution alerte aussi sur le fait que la conception de ces franchissements devra tenir compte du projet de renaturation du Rhône et propose des modalités de gestion de projet adaptées au contexte, impliquant une concertation importante. *ARCHE Agglo prévoit effectivement la concertation sur ce projet.*



Réaménagement du passage à gué sur la Tuilière en 2024-2025 par ARCHE Agglo

La possibilité de canaliser les cours d'eau pour limiter les inondations est suggérée par des citoyens. *ARCHE Agglo répond que l'option d'un canal couvert ne fait pas partie du panel retenu car des études montrent que canaliser risque au contraire d'augmenter les dégâts lors de crues débordant de l'ouvrage. De plus, les couvertures de cours d'eau invisibilisent l'état du cours d'eau et complique de fait son entretien.*

En complément de ces échanges, de nombreuses contributions et interventions vont dans le sens d'une prévention des inondations mobilisant des aménagements du territoire sur l'ensemble du bassin versant, visant notamment à : ralentir les eaux, infiltrer à la parcelle, désimperméabiliser, mettre en place des haies...

« Privilégier les aménagements doux plutôt que les infrastructures lourdes. »

Une autre contribution indique :

« Le meilleur endroit pour retenir l'eau, c'est le sol. »

6. De nombreuses interrogations sur les modalités d'entretien et la végétalisation des cours d'eau

Le « défaut d'entretien » des cours d'eau est fréquemment évoqué comme cause possible des débordements de cours d'eau. *ARCHE Agglo rappelle les responsabilités de chacun et que son rôle est principalement centré sur la prévention des embâcles. Un plan pluriannuel d'entretien guide l'action de Arche Agglo sur ces entretiens de ripisylves.*

Des perceptions et représentations différentes s'expriment sur la présence de la végétation dans le lit des cours d'eau (la ripisylve). Tandis que certains réclament des **coupes plus franches** dans le lit pour faciliter les écoulements, d'autres soulignent leur attachement à la **végétation**, qui, pour certains linéaires, est **centenaire**. *ARCHE Agglo rappelle que les coupes de végétaux sont analysées au cas par cas en fonction des contextes et des tronçons. Le volume de la végétation n'est pas de nature à influencer les niveaux en crue. Toutefois, la végétation peut ralentir les écoulements, ce qui est bénéfique en crue. Le risque de débordement peut être lié aux embâcles : la végétation charriée est alors bloquée et crée un obstacle aux écoulements qui se déportent hors du lit. L'intention des actions d'entretien est bien d'évacuer les végétaux susceptibles d'être entraînés puis bloqués par des ouvrages, pas les végétaux sains qui peuvent contribuer à maintenir les sols en place.*

La présence de **dépôts de matériaux** entraînant un comblement des lits des cours d'eau est aussi évoquée. Des participants invoquent une nécessité de curage par endroits. *Ces suggestions sont notées par ARCHE Agglo qui surveille effectivement ces sujets.*

Des attentes ou interrogations portent particulièrement sur : le Torras, la Burge, la Bouterne et la Veaune.

Enfin, certains participants se disent prêts à se mobiliser pour des actions d'entretien des cours d'eau, notamment en tant que propriétaires. *ARCHE Agglo rappelle que réglementairement cet entretien incombe aux propriétaires riverains d'un cours d'eau.*



Démontage d'un embâcle sur la Tuilière par l'équipe rivière d'ARCHE Agglo

7. Le rôle des digues

Des participants questionnent le rôle des digues et leur solidité. La CNR, via son cahier d'acteur, exprime le besoin de bien identifier les interactions avec des ouvrages gérés par la CNR, à la fois sur les plans techniques ou réglementaires et pointe des points particuliers à travailler et préciser conjointement.

ARCHE Agglo prévoit des échanges sur ces sujets avec la CNR et précise que le classement d'un ouvrage en digue a des conséquences sur l'urbanisme à l'arrière de la digue. Une bande d'inconstructibilité pouvant aller jusqu'à 100 fois la hauteur d'eau retenue par la digue est instaurée. Une digue n'est donc envisagée que dans les secteurs où d'autres solutions seraient moins efficaces.



Digue du Doux à St Jean de Muzols lors de la crue de 2023

8. Des inquiétudes très présentes vis-à-vis du ruissellement

Les inondations par ruissellement sont de loin le sujet le plus fréquemment abordé dans les échanges et contributions. Les participants font part d'une impression d'aggravation de ce phénomène.



« Année après année, les eaux de ruissellement font de plus en plus de dégâts. »

Ils expriment aussi la nécessité d'une action territoriale coordonnée et d'une solidarité amont/aval.

Certains relient ce phénomène avec l'artificialisation des sols liée aux « surfaces bitumées » ou à certaines pratiques agricoles, notamment en viticulture sur les coteaux. **Le défrichement et le changement climatique** sont signalés comme facteurs aggravants. Un souhait de régulation des défrichements est exprimé, dans le respect des contraintes des exploitants agricoles. Il est suggéré d'intégrer au programme d'actions le rachat de parcelles agricoles délaissées pour les reboiser. Il est aussi évoqué la gestion des eaux pluviales à la parcelle via des puits perdus.



Le Gaillard à Vion en 2023

9. Des suggestions et attentes de communication

Certains participants déplorent que la réglementation sur les données personnelles (RGPD) limite les moyens de communication directe sur les réunions d'information ou de sensibilisation, exprimant que les populations sont demandeuses de plus d'informations sur la prévention des risques et les actions menées.



« Sinon cela peut donner l'impression que rien ne se fait. »

Les participants aimeraient être plus informés sur les actions entreprises. Ils se disent intéressés par des visites de site, des ateliers participatifs et des réunions d'information sur les inondations et leur prévention.

Il est suggéré de :

« renforcer la co-construction avec les citoyens et les élus locaux. »

ARCHE Agglo indique que les différentes actions du programme font ensuite l'objet de concertation dédiées, impliquant bien ces différents publics.

Il est aussi demandé plus de lisibilité sur les rôles des différentes instances publiques : mairies, ARCHE Agglo, services de l'Etat, et que des interlocuteurs soient désignés et disponibles pour échanger. Aujourd'hui les citoyens parlent de :

« services qui se renvoient la balle ». »

Des canaux de communication très variés sont conseillés par les participants : réseaux sociaux (dont Facebook), tracts sur les marchés, panneaux lumineux des mairies, sensibilisations lors d'assemblées générales de copropriétés ou lotissements dans les secteurs sensibles, lettres d'information dans les boîtes aux lettres, journal de ARCHE Agglo, panneaux informatifs sur les lieux prévisionnels des travaux. Il est aussi suggéré d'intégrer les étudiants et lycéens via des projets pédagogiques.

Il est suggéré d'organiser des temps d'échanges conviviaux pour motiver les participations et que les communes communiquent également sur ce qui est fait sur leurs territoires pour valoriser les actions publiques.

ARCHE Agglo prend bonne note de ces différentes suggestions.

Enfin, les usagers se disent observateurs et motivés pour faire remonter des informations de terrain et ainsi contribuer à la connaissance et/ou à l'alerte. Des échanges seraient donc bénéfiques dans les deux sens.

10. Autres sujets abordés

Des inquiétudes sont exprimées sur la valorisation des biens immobiliers en zones inondables. Les difficultés d'assurance des biens sont aussi évoquées, bien que non encore identifiées sur le territoire.

Il est rappelé par les participants que les inondations par remontées de nappe ou refoulement des réseaux sont aussi bien présentes sur le territoire et méritent une attention particulière. *ARCHE Agglo précise que ces types d'inondations sont moins bien connues actuellement mais prises en compte dans le PAPI 2.*

Des attentes sont exprimées sur la renaturation des cours d'eau, notamment la restauration des zones humides et la création de corridors écologiques.

Il est indiqué que :

« la préservation des zones humides devrait être un axe fort du PAPI 2. »

ARCHE Agglo précise que lors de toutes les opérations de travaux, les volets biodiversité et renaturation sont un des axes prioritaires au même titre que les aspects hydrauliques. Chaque action de travaux fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Les différents thèmes abordés par les participants font globalement l'objet d'actions prévues au programme d'actions. Cette concertation conforte donc les acteurs dans la stratégie envisagée même si certaines actions seront précisées ou consolidées suite aux échanges. Notamment :

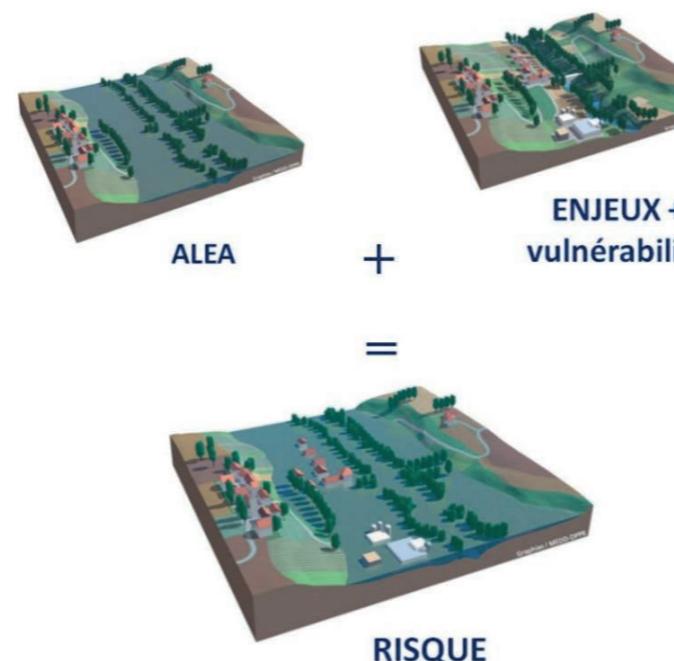
- Le sujet du ruissellement très fréquemment évoqué fera bien l'objet d'actions spécifiques d'amélioration des connaissances de l'état des lieux et des dysfonctionnements avant d'envisager des actions plus précises. Des actions allant dans le sens d'un aménagement du territoire visant à ralentir les eaux par la plantation de haies sont en réflexion via d'autres programmes tels que le programme « key-line design » sur des parcelles agricoles ou le Marathon de la Biodiversité menés par ARCHE Agglo.
- Une étude de connaissance est prévue sur le risque de remontée de nappe à l'arrière des endiguements du Doux et du Rhône.
- Les travaux d'aménagement de cours d'eau prévus ne sont pas remis en cause. Leurs calendriers d'études ou de travaux seront communiqués plus largement.
- Les points de vigilance évoqués sur les comblements de cours d'eau feront l'objet de contrôles.
- Les précisions demandées sur les ouvrages CNR seront intégrées au dossier d'instruction du PAPI ainsi que les considérations sur l'alerte et la gestion de crise.
- Les actions de communication du prochain programme intégreront les suggestions et conseils des participants. En particulier :
 - l'adresse internet dédiée à la prévention des inondations : digues@archeagglo.fr sera plus largement diffusée pour permettre une meilleure interaction entre les services « GEMAPI » et le grand public.
 - la communication sur le dispositif Alabri sera renforcée.
 - les différents modes de diffusion évoqués seront explorés pour les prochaines communications.
 - les consignes en cas de crue seront explicitées et diffusées plus largement.
- ARCHE Agglo s'engage à explorer les possibilités, en lien avec les communes :
 - d'information renforcée sur les prescriptions d'urbanisme
 - de rappeler les responsabilités de chacun sur l'entretien des cours d'eau
 - d'associer les usagers cyclistes à de prochaines concertations sur des projets spécifiques.
- Le PAPI laisse la possibilité d'acquisition/démolition de biens soumis à des venues d'eau dangereuses liées à une inondation. Ils feront l'objet d'une analyse au cas par cas.

GLOSSAIRE

Inondation : une inondation est un phénomène naturel traduisant une submersion temporaire, rapide ou lente, de terres habituellement hors d'eau.

Aléa : l'aléa inondation est caractérisé par la hauteur de submersion, la vitesse d'écoulement et la durée de submersion. Il est établi pour une probabilité d'occurrence ou période de retour. Par exemple une crue dite « centennale » a un risque sur 100 d'arriver chaque année.

Enjeux : les enjeux correspondent à l'occupation des terres submergées : ils peuvent être humains, économiques, culturels ou environnementaux.



Source Institution Adour

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

GEMAPI : Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations

Key-line design : technique d'aménagement de parcelles agricoles où il est question de créer des sillons le long des courbes de niveau de la parcelle pour ralentir l'eau et afin qu'elle s'infiltre au maximum dans la parcelle. Une haie est plantée le long de ces sillons pour stabiliser la butte, limiter l'évapotranspiration et fixer davantage d'azote dans les sols. ARCHE Agglo a lancé une démarche en 2023 sur cette thématique.

Embâcle : Obstruction complète du lit d'un cours d'eau par amoncellement anormal de débris divers (bois, sédiments, etc.).

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PLU : Plan local d'urbanisme

